



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.443/7



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

12 juillet 2017
Original : Anglais

Réunion des points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques pour examen et décision par la réunion

Projet de décision : Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Note du Secrétariat

La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD 2016-2025) a été adoptée lors de la 19^{ème} réunion des Parties contractantes (COP 19) (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016) (Décision IG.22/02) en tant que document d'orientation stratégique pour l'ensemble des parties prenantes et partenaires afin de traduire l'Agenda 2030 de développement durable (Agenda 2030) aux échelles régionale, infrarégionale et nationale. La Stratégie fournit un cadre politique intégratif pour assurer un futur durable à la région méditerranéenne, conforme aux Objectifs de développement durable (ODD).

Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Secrétariat, sous la direction de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et en coopération avec des acteurs internationaux et régionaux, a engagé la réalisation d'initiatives phares et d'actions régionales en vue de mettre en œuvre ces documents stratégiques orientés vers l'action et les politiques. Le Tableau de bord du développement durable en Méditerranée et ses indicateurs SMDD proposés sont nécessaires pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025.

Lors de sa 17^{ème} réunion, du 4 au 6 juillet à Athènes (Grèce), la CMDD a convenu d'une liste d'indicateurs à soumettre aux Parties contractantes lors de la COP 20 (voir l'annexe I du projet de décision proposé). La CMDD considère cette liste comme un document vivant qui devra être évalué et mis à jour périodiquement, en synergie avec le travail en cours pour le développement des indicateurs ODD et leur mise en œuvre au niveau national. Donnant la priorité aux questions liées au littoral et à la mer, ces indicateurs devront être renseignés avec les sources existantes d'information et des données fiables, en partenariat avec les parties prenantes concernées, pour le développement ou l'amélioration des bases de données statistiques.

Parmi ses Résultats indicatifs clés, la Stratégie à moyen terme 2016-2021 prévoit « des scénarios et une analyse prospective de développement à long terme » (1.4.1). Ensuite, lors de sa 17^{ème} réunion, la CMDD a exprimé la nécessité d'une étude prospective sur l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne à l'horizon 2050, et a demandé au Secrétariat de soumettre la Feuille de route MED2050 (voir l'annexe II du projet de décision proposé) pour l'inclure dans la proposition de Programme de travail du PAM 2018-2019 (PoW 2018-2019).

Comme demandé par la Décision IG.22/17, le Secrétariat a mis en œuvre en 2016-2017 le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER). La 17^{ème} réunion de la CMDD a accueilli avec grand intérêt les résultats de cette activité, tout en recommandant de continuer à développer cet outil innovant en vue d'améliorer les liens et interactions avec l'Agenda 2030 et ses ODD et les Examens nationaux volontaires (VNR) présentés au Forum politique de haut niveau (HLPF). Plusieurs Parties contractantes ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour participer au mécanisme SIMPEER au cours du prochain exercice biennal.

Le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (PA CPD) a été adopté par les Parties contractantes lors de la COP 19 (Décision IG.22/5), en tant que cadre prospectif visant à compléter et fonctionner en totale synergie avec les cadres politiques nationaux et régionaux existants, et à soutenir la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. Le PA CPD est conforme à la vision et aux objectifs de la SMDD 2016-2025, en particulier à l'Objectif 5 « Transition vers une économie verte et bleue ». Une liste d'indicateurs régionaux de consommation et production durables permettant de mesurer l'avancement de la mise en œuvre du PA CPD a été examinée lors de la 11^{ème} réunion des points focaux nationaux du CAR/CPD (Barcelone, Espagne, 3-4 mai 2017), où il a été conclu qu'une liste actualisée devait être portée à l'attention des points focaux du PAM (voir l'annexe III du projet de décision proposé).

La mise en œuvre de cette décision est reliée aux Résultats 1.3.3, 1.4.1 et 6.2.1 du Programme de travail proposé. Celle-ci a des répercussions budgétaires sur le montant de la contribution du PAM (MTF) et sur les ressources externes, qui sont reflétées dans le budget proposé.

Projet de décision IG.23/4

Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée

La 20^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles

Considérant la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, et en particulier son Article 4 relatif aux Obligations générales,

Rappelant les Décisions IG.22/2, IG.22/5 et IG.22/17 de la 19^{ème} réunion ordinaire des Parties Contractantes (COP 19) (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016) portant respectivement sur la SMDD 2016-2025, le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée, et la Réforme de la CMDD,

Rappelant le rôle de la SMDD 2016-2025 en tant que document d'orientation stratégique pour l'ensemble des parties prenantes et partenaires afin de traduire l'Agenda 2030 de développement durable aux échelles régionale, infrarégionale et nationale, et le rôle important du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone dans la facilitation de la mise en œuvre coordonnée de l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) en Méditerranée, en particulier de l'ODD 14, et dans la transition vers une économie verte et bleue (Objectif 5 de la SMDD),

Reconnaissant que pour assurer le succès de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 des efforts collectifs sont nécessaires, impliquant l'ensemble des parties prenantes et partenaires méditerranéens, en particulier pour la mise en œuvre des initiatives phares,

Ayant pris en compte les conclusions de la réunion des points focaux nationaux du CAR/Plan Bleu (Nice, France, 25-26 avril 2017), de la 11^{ème} réunion des points focaux nationaux du CAR/CPD (Barcelone, Espagne, 3-4 mai 2017) et de la 17^{ème} réunion de la CMDD (Athènes, Grèce, 4-6 juillet 2017),

1. *Adopte* la liste d'indicateurs du Tableau de bord du développement durable en Méditerranée pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025, énoncés en annexe I de la présente décision, et *demande instamment* au Secrétariat d'assurer une cohérence et une synergie totales avec le travail en cours pour le développement des indicateurs ODD et la mise en œuvre au niveau national ;
2. *Demande* au Secrétariat et au CAR/Plan Bleu d'utiliser les sources existantes d'information et des données fiables pour renseigner les indicateurs sélectionnés, en donnant la priorité à ceux touchant aux questions liées au littoral et à la mer ;
3. *Encourage* les Parties contractantes à soutenir leurs efforts en faveur de l'établissement de partenariats durables avec les parties prenantes concernées (organisations gouvernementales internationales, bailleurs de fonds, organisations non-gouvernementales, industries, entreprises et instituts de recherche, etc.) pour le développement ou l'amélioration des bases de données statistiques qui permettront de renseigner les indicateurs SMDD et CPD ;
4. *Encourage* les Parties contractantes à participer aux futures éditions du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER), en tenant compte des leçons tirées de l'exercice 2016-2017 et en vue d'améliorer les liens et interaction avec l'Agenda 2030 et ses ODD et les Examens nationaux volontaires (VNR) présentés au Forum politique de haut niveau (HLPF) ;
5. *Encourage* les Parties contractantes et les partenaires à intensifier leurs efforts et leur rôle de leadership dans la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et de ses initiatives phares ;

6. *Adopte* la feuille de route MED2050, reproduite en annexe II de la présente décision, et *demande* au Secrétariat et au CAR/Plan Bleu d'entamer un processus participatif pour la réalisation d'une étude prospective sur l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne à l'horizon 2050 ;
7. *Prend note* de la liste d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action sur la consommation et la production durables en Méditerranée, fournie en annexe III de la présente décision, et *demande* qu'elle soit actualisée en synergie avec le travail réalisé pour les indicateurs ODD et SMDD pertinents ;
8. *Confirme* la composition actuelle de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, telle qu'elle apparaît dans la Décision IG.22/17 de la COP 19, et *appelle* les membres de la CMDD, le Secrétariat et les partenaires du PAM/PNUE à mobiliser des expressions d'intérêt quant à l'adhésion à la CMDD pour l'exercice biennal 2020-2021.

Annexe I

Indicateurs du Tableau de bord méditerranéen du développement durable pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025

Indicateurs du Tableau de bord méditerranéen du développement durable pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025

N°	Objectif SMDD 206-2025	Nom de l'indicateur
1	Global	Empreinte écologique
2	Global	Indice de Développement Humain
3	Global	Produit Intérieur Brut
4	Global	Taux d'alphabétisation des jeunes
5	Global	Ratio filles/garçon d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire
6	1	Nombres de ratifications et niveau de mise en conformité tels que reportés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone
7	1	Pourcentage d'aires marines et côtières protégées [sous juridiction nationale]
8	2	Indice d'efficacité de l'eau
9	2	Nombre d'aires protégées participant à la Liste Verte des Aires Protégées
10	2	Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
11	2	Indice Global de Sécurité Alimentaire
12	2	Demande en eau, totale et par secteur, comparé au PIB
13	2	Part de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (total, urbain, rural)
14	2	Part de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (total, urbain, rural)
15	2	Proportion des produits agricoles de qualité et part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique
16	2	Nombre d'espèces méditerranéennes menacées inscrites dans les documents juridiques
17	3	Proportion de la population urbaine ayant accès à un logement décent
18	3	Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
19	3	Déchets générés et traités par type de déchets et de traitement
20	4	Emissions de gaz à effet de serre (en relation avec le PIB)
21	4	Consommation d'énergie (en relation avec le PIB)
22	5	Intensité de matière de l'économie
23	6	Nombre de Stratégies Nationales de Développement Durable adoptées ou révisées [et nombre de révisions depuis la première édition]
24	6	Proportion de crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs utilisant le crédit bancaire
25	6	Dépenses publiques et privées pour la recherche et le développement en pourcentage du PIB
26	6	Mécanismes existants pour assurer la participation du public et l'accès aux publications environnementales

Annexe II

Feuille de route MED2050 vers une nouvelle étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée

Annexe II : Feuille de route MED2050 vers une nouvelle étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée

I. Introduction

1. Le PAM Phase II, adopté par la Conférence des plénipotentiaires de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles (Barcelone, Espagne, 9-10 juin 1995), en tant qu'Annexe I de la Résolution de Barcelone sur l'Environnement et le Développement durable dans le bassin méditerranéen a noté que « *l'information publique et la participation du public sont une dimension essentielle à la politique de développement durable et de protection de l'environnement* ». En outre, les objectifs de la composante information et participation comprennent les éléments suivants :

- « *fournir au grand public les informations disponibles sur l'état du développement et de l'environnement de la Méditerranée et son évolution, ainsi que les mesures prises pour l'améliorer* » ;
- « *publier régulièrement un rapport sur l'état et l'évolution de l'environnement méditerranéen* ».

2. De plus, la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021 du PNUE/PAM (Décision IG.22/1) a défini sept Objectifs afin d'atteindre les réalisations attendues dans le cadre du thème général « Gouvernance », l'un d'entre eux étant de « *Livrer des estimations basées sur les connaissances sur l'environnement méditerranéen, et des scénarios de développement, pour soutenir le travail des décideurs et des parties prenantes* ».

3. À cette fin, le résultat stratégique 1.4 de la SMT est le suivant : « *Meilleure connaissance et compréhension de l'état de la mer Méditerranée et de son littoral par des évaluations prescrites aux fins de décisions informées* ». La prestation indicative 1.4.1 indique « *Des évaluations périodiques basées sur l'approche DPSIR sont publiées, abordant entre autre le statut de la qualité du milieu marin et côtier, l'interaction entre l'environnement et le développement ainsi que des scénarios et une analyse prospective du développement sur le long terme. Ces évaluations s'intéressent aussi dans leurs analyses aux changements climatiques — et aux vulnérabilités et risques associés sur les zones marines et côtières, ainsi qu'aux lacunes de connaissances sur la pollution marine, les services des écosystèmes, la dégradation du littoral, les impacts cumulatifs et les impacts de la consommation et de la production* ».

4. Enfin, le Programme de travail et budget 2016-2017 (Décision IG.22/20) comprend une activité principale spécifique 1.4.1.3 « Développer une feuille de route pour la préparation du rapport Med2050 ».

5. Compte tenu de ce qui précède, ce document présente la Feuille de route vers une nouvelle étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée (MED2050). Cet exercice fournira des informations précieuses sur les développements futurs, basés sur des scénarios scientifiques et sur l'anticipation d'actions visant à promouvoir le développement durable dans la région méditerranéenne pour les prochaines décennies.

II. Agenda pour un nouvel exercice prospectif sur l'environnement et le développement en Méditerranée à l'horizon 2050

6. Il y a cinq raisons majeures pour lancer MED2050 :

- i. La première raison est que le dernier exercice de prospective du PAM a été mené en 2005-2006, il y a plus de dix ans, et le contexte a complètement changé depuis : contre choc pétrolier, changements géopolitiques mondiaux et régionaux, Printemps arabe, crise économique européenne, accélération du changement climatique, etc. Il est essentiel d'intégrer

cette perspective de transformations rapides dans les politiques du PAM, notamment parce que la Méditerranée est et va être particulièrement affectée.

- ii. La seconde raison est que la plupart des travaux de prospective existants sur la Méditerranée, y compris ceux de 2005, ont aujourd'hui des horizons trop courts, ce qui ne permet pas de prendre en compte des enjeux à plus long terme comme le changement climatique ou les ruptures possibles dans les écosystèmes, ni d'envisager en particulier des transitions (économiques, énergétiques, etc.) qui n'auront d'effet que sur une période longue.
- iii. La troisième raison est que ni l'exercice de 2005 ni ceux qui ont été réalisés en dehors du système PAM prennent en compte les impacts sur la mer, ni même sur l'économie de la mer, ce qui est en décalage par rapport aux préoccupations du PNUE/PAM-Convention de Barcelone.
- iv. Une autre raison très importante – qui pourrait à elle seule justifier un nouvel exercice – est que ce qui a été fait dans le passé n'a privilégié qu'un des aspects de la prospective : l'anticipation prévisionnelle, alors que d'autres voies tout aussi intéressantes, et peut être plus utiles pour l'action, sont restées inexploitées.

L'objectif de la prospective n'est pas seulement de prolonger les statistiques existantes pour décrire comment évolueront telles variables ou tels problèmes déjà bien identifiés et reconnus. Elle a aussi trois autres fonctions tout aussi importantes qui n'ont pas été suffisamment explorées jusqu'à présent. Elle doit être capable de nous alerter sur des risques nouveaux ou des opportunités mal connues, identifier des ruptures possibles, anticiper les conséquences d'événement improbables – et donc évaluer des incertitudes et pas seulement des tendances probables. Elle devrait aussi permettre d'engager le dialogue autour de visions différentes du futur, pour ensuite contribuer à co-construire des consensus sur ce qui est collectivement souhaitable ou non inacceptable. Enfin, elle a fondamentalement une vocation stratégique et doit pouvoir aider à construire et évaluer les chemins ou les stratégies nécessaires pour atteindre, en contexte d'incertitude, des objectifs partagés.

Lancer un nouvel exercice, ce serait enfin donner l'opportunité d'utiliser ces capacités de la prospective non seulement pour prévoir mais aussi pour alerter sur les ruptures possibles, pour favoriser la confrontation des visions et le dialogue, et finalement pour co-construire et comparer des stratégies de long terme adaptées à la diversité des pays méditerranéens.

- v. Enfin, il ne faut pas négliger une cinquième et dernière raison : la communication. L'expérience montre en effet que les grands exercices de prospective, quand ils sont sérieusement menés et partagés, peuvent être de très bons outils de communication et de mobilisation, y compris à destination du grand public et des médias – ce qui n'est pas toujours le cas de travaux plus spécialisés. Lancer MED2050, permettrait de mettre le système PAM au cœur du débat public sur l'environnement en Méditerranée.

III. Feuille de route MED2050 proposée

Période	Action	Livrables
2016-2017	Benchmark des études prospectives pertinentes en vue du rapport MED 2050	Rapport de l'étude de benchmarking
Trimestres II and III 2017	Projet de feuille de route MED2050 discutée à la 17e Réunion de la CMDD, puis soumis à la COP 20	Projet de décision pour la COP 20
Trimestres I - II 2018	Mobilisation de la structure de gouvernance de MED2050 Développement de la table des matières détaillée de MED2050	Table des matières détaillée de MED2050
Trimestres III - IV 2018	Développement de scénarios tendanciels servant de base pour le développement d'autres scénarios, prenant en compte les résultats préliminaires des rapports d'évaluation (QSR, RED, etc.)	Esquisse des scénarios MED2050
T IV 2018 – T IV 2019	Co-construction de scénarios alternatifs/thématiques, à partir d'une large approche participative (consultations)	
T III 2019 – T II 2020	Co-construction de recommandations pour les décideurs	Rapport provisoire MED2050 et mises à jour
T II 2020 – T IV 2020	Edition de MED2050	
Trimestre I 2021	Rapport provisoire MED2050 soumis pour consultation	
COP 22	MED2050 soumis à la COP 22	
Fin 2021	MED2050 publié et diffusé	Rapport final MED2050

Annexe III

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée

Annexe III : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée

Thème couvert et n° d'indicateur	Indicateurs identifiés	L'indicateur est-il actuellement disponible ?	Est-ce un ODD ?	Est-ce un indicateur de la SMDD ?	Est-il inclus dans le SCEE ?	Type d'indicateur (I/R) Question thématique : I Réponse : R
UTILISATION DES TERRES						
1a -Futur	Part de la superficie agricole utilisée pour l'agriculture productive et durable	Non disponible	Oui	2.4.1	Non	À confirmer I
1b - Temporaire	Superficie agricole biologique, totale	Haute disponibilité	Non	2,4	Oui	À confirmer I
2	Indice des pertes alimentaires mondiales	Non disponible	Oui	12.3.1	Non	Non I
3a- futur	Indice de gestion durable des forêts	Non disponible	Oui	15.2.1	Non	À confirmer R
3b- temporaire	Superficie de forêts certifiées	Faible disponibilité	Non	15,2	Non	À confirmer R
EAU (EFFICIENCE)						
1	Prélèvement d'eau douce par rapport aux ressources en eau douce disponibles (également connu sous le nom d'intensité du prélèvement d'eau)	Faible disponibilité	Oui	6.4.2	Non	Non I
2	Productivité de l'eau	Haute disponibilité	Non	6,4	Oui	Oui I
3	Degré de réalisation de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) (0-100)	Non - Seulement des agrégats	Oui	6.5.1	Non	Non R
ÉNERGIE (EFFICIENCE)						
1	Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale totale	Haute disponibilité	Oui	7.2.1	Oui	Probablement I
2	Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et de PID	Haute disponibilité	Oui	7.3.1	Oui	Oui I
3	Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PID (production et consommation) et par rapport aux dépenses nationales totales en combustibles fossiles	Non disponible	Oui	12.c.1	Oui	Probablement R
POLLUTION						
1	Émission de CO ₂ par unité de valeur ajoutée	Haute disponibilité	Oui	9.4.1	Non	Oui I
2	Signataire d'entre 1 et 3 accords internationaux multilatéraux sur l'environnement (Conventions de	Haute disponibilité	Oui	12.4.1	Non	Non R

Thème couvert et n° d'indicateur	Indicateurs identifiés	L'indicateur est-il actuellement disponible ?	Est-ce un ODD ?		Est-ce un indicateur de la SMDD ?	Est-il inclus dans le SCEE ?	Type d'indicateur (I/R) Question thématique : I Réponse : R
	Bâle, Rotterdam et Stockholm) sur les déchets dangereux et autres produits chimiques						
3	Niveaux moyens annuels de particules fines (p. ex. PM2.5 et PM10) dans les villes (selon la population)	Haute disponibilité	Oui	11.6.2	Non	Probablement	I
RESSOURCES (EFFICIENCE)							
1a- <i>futur</i>	Empreinte matérielle (MF) par unité de PIB	Haute disponibilité	Oui	12.2.1 ; 8.4.1	Oui	Oui	I
1b- <i>temporaire</i>	Consommation intérieure de matières (CIM) par unité de PIB	Haute disponibilité	Oui	12.2.2 ; 8.4.2	Non	Oui	I
2a- <i>futur</i>	Empreinte matérielle (MF) par habitant	Haute disponibilité	Oui	12.2.1 ; 8.4.1	Non	Oui	I
2b- <i>temporaire</i>	Consommation intérieure de matières (CIM) par habitant	Haute disponibilité	Oui	12.2.2 ; 8.4.2	Non	Oui	I
3a- <i>futur</i>	Proportion de stocks de poissons dans les limites biologiques acceptables	Non - Seuls les résultats mondiaux sont disponibles	Oui	14.4.1	Oui	Non	I
3b- <i>temporaire</i>	Indice trophique marin (également appelé Niveau trophique moyen (NT) des débarquements de poisson)	Oui - À extraire de la base de données Sea AroundUs (accès payant)	Non	14,4	Non	Non	I

Thème couvert et n° d'indicateur	Indicateurs identifiés	L'indicateur est-il actuellement disponible ?	Est-ce un ODD ?	Est-ce un indicateur de la SMDD ?	Est-il inclus dans le SCEE ?	Type d'indicateur (I/R) Question thématique : I Réponse : R	
COMPORTEMENT (PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS)							
1	Nombre de pays disposant de plans d'action nationaux pour une production et une consommation durables (CPD) ou d'une CPD intégrée comme priorité ou objectif de politique nationale	Non disponible	Oui	12.1.1	Non	Non	R
2	MPD/MPE en pourcentage des marchés publics totaux (en termes de valeur monétaire)	Mis à disposition par les gouvernements nationaux – pas de base de donnée internationale	Non	12,7	Oui	À confirmer	R
3	Brevets écologiques (également appelés Brevets importants pour la croissance verte et le développement des technologies liées à l'environnement, % de toutes les technologies)	Haute disponibilité	Non	12,7	Non	À confirmer	R
4	Production de déchets	Faible disponibilité	Non	11.6; 12.4	Oui*	Oui	I
5	Agriculture biologique (vente au détail en millions d'euros) (également disponible en euros par personne)	Faible disponibilité	Non	12	Non	TBC	I
6	Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans.	Non disponible	Oui	14.1.1	Non	TBC	I
7	Prévalence du surpoids et de l'obésité	Haute disponibilité	Non	2,2	Non	Non	I
MACRO-INDICATEURS THÉMATIQUES							
1	Empreinte carbone	Faible disponibilité	Non	9,4	Non	Oui	I
2	Empreinte eau	Haute disponibilité	Non	6,4	Non	Oui	I
3	Empreinte écologique	Haute disponibilité	Non	12.2 ; 8.4	Oui	Oui	I